



Tourisme et développement régional

Münsterplatz 3
3011 Berne
Téléphone 031 633 41 20
Télécopie 031 633 40 88
info.tourismus@berninvest.be.ch
www.berninvest.be.ch

Informations concernant le formulaire sur l'enregistrement des projets NPR

Nous vous prions de présenter vos demandes préalables ou définitives via vos partenaires régionaux. Ces derniers se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Conditions de recevabilité

Seuls les projets remplissant les conditions ci-dessous peuvent bénéficier de prêts ou contributions fédéraux et cantonaux.

1. Sont exclus par principe les projets
 - relatifs aux prestations de service universelles ou infrastructures de base,
 - servant à la réalisation d'une tâche imposée par la Confédération ou le canton,
 - contraires aux planifications et stratégies cantonales contraignantes d'ordre supérieur,
 - ayant trait au logement,
 - uniquement destinés à la promotion d'un site ou constituant une manifestation ponctuelle.
2. Les projets doivent correspondre aux priorités thématiques du programme de mise en œuvre NPR actuel du canton de Berne (tourisme, industrie et cleantech, offres innovantes dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de la formation, des affaires sociales et de la santé) ainsi qu'à la stratégie de promotion régionale.
3. Les projets ou leurs principaux effets concernent l'espace rural (agglomération bernoise exclue).
4. Ils ne peuvent bénéficier d'aucune autre possibilité de financement fédéral ou s'ils en bénéficient, cette dernière est de moindre importance.
5. Ils ne relèvent pas de l'aide individuelle classique aux entreprises, c'est-à-dire qu'ils ne favorisent pas une entreprise particulière se trouvant en concurrence directe avec d'autres entreprises. Les projets touchant au secteur privé ne sont admis que s'ils sont menés au niveau précompétitif ou interentreprises.
6. Le soutien présente le caractère d'une aide au démarrage liée aux projets concernés. Il ne s'agit pas d'une subvention d'exploitation.
7. Le montant des prestations que l'organisme responsable prévoit de fournir lui-même doit se monter à 20 % au moins des coûts imputables au projet.

Critères d'évaluation

Les projets qui remplissent dans une large mesure les critères suivants seront soutenus en priorité:

- Les projets doivent créer directement ou indirectement de la valeur ajoutée;
- la création de valeur ajoutée doit reposer principalement sur des activités d'exportation régionales ou contribuant à l'exportabilité;
- les projets doivent présenter des offres/produits/prestations, des structures ou des processus novateurs;
- ils présentent des perspectives de financement durable et réaliste pendant la phase d'exploitation;
- les objectifs des projets, les prestations/résultats attendus et les effets escomptés (création de valeur et d'emplois) doivent pouvoir être justifiés au moment du dépôt de la demande.